

Licence d'entrepreneur de construction

Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1)

Valide du 2006-03-02 au 2007-03-01

Répondants

A= Administration S= Sécurité T= Technique

Langevin François

A/S/T

***** 1 répondant autorisé *****

Garantie financière

Accrédité au plan de garantie par:

La Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ inc.

Cautionné pour fraude, malversation et détournement de fonds par:

Ass. Prov. Constructeurs d'Habitation du Qc Inc.

Titulaire de la licence

CONSTRUCTION F. LANGEVIN INC.
11120 MONTÉE STE-MARIANNE
MIRABEL QC J7J 2A9

CATÉGORIE(S) ET SOUS-CATÉGORIE(S) DE L'ENTREPRENEUR

La présente atteste que le titulaire est, pour la période de validité de cette licence, autorisé à soumettre, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction inclus dans les catégories et sous-catégories ci-dessous.

Catégorie entrepreneur général

3031 Entrepreneur en bâtiments résidentiels neufs visés par un plan de garantie Classe I

3032 Entrepreneur en bâtiments résidentiels neufs visés par un plan de garantie Classe II

4041 Bâtiments résidentiels classe I

4043 Entretien, rénovation, réparation et modification de bâtiments résidentiels

*** 4 sous-catégories autorisées ***



Président



Secrétaire